

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Installation d'une nouvelle conseillère

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Nombre de Conseillers en exercice	: 29
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-022-DE	" " présents	: 21
Accusé certifié exécutoire	" " ayant donné pouvoir	: 04
Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 23/04/2024	" " votants	: 25
Pour l'autorité compétente par délégation		

Date de la convocation : 11 avril 2024



PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme MARTIN ; Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Madame Marine LACROIX, élue sur la liste « Citoyens Champagnolais », a présenté sa démission du mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L. 2121-4 du C.G.C.T.

Conformément à la l'article L. 270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Madame Catherine GOBET est donc appelée à remplacer Madame Marine LACROIX au sein du Conseil municipal, Monsieur Sylvain ROCHE ayant refusé de siéger.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et sera transmis en Préfecture.
Les membres de la liste « Citoyens Champagnolais » au Conseil Municipal seront alors : M. Philippe CUEVAS, Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD, Mme Catherine GOBET.

Concernant le remplacement de Mme Marine LACROIX au Conseil Communautaire, et ce conformément à l'article L. 273-10 du Code Électoral, c'est Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD qui siègera. Les membres de la liste « Citoyens Champagnolais » au conseil communautaire seront donc : M. Philippe CUEVAS et Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD.

Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame Catherine GOBET au Conseil Municipal et de Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD au Conseil Communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire


Guy SAILLARD

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Attribution de subvention

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Annelise MARTIN

La commission Développement Culturel s'est réunie le jeudi 11 avril et a étudié la demande de subvention de l'association Danse Loisirs.

En effet, cette association champagnolaise ne peut exercer son activité à Champagnole faute de salle, elle loue donc des locaux à l'extérieur et les frais ont augmenté compte tenu des coûts d'énergie. La subvention a en outre été examinée au vu du nombre d'adhérents champagnolais. Il est proposé un montant de 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association Danse Loisirs et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire

Guy SAILLARD



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Tour de France Femmes : contrat avec Amaury Sport Organisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Nombre de Conseillers en exercice	:	29
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-024-DE	" " présents	:	22
Accusé certifié exécutoire	" " ayant donné pouvoir	:	04
Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 23/04/2024	" " votants	:	26
Pour l'autorité compétente par délégation			

Date de la convocation : 11 avril 2024



PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Arielle BAILLY

Par délibération en date du 29 février dernier, le Conseil municipal a approuvé l'accueil du Tour de France Femmes avec Zwift, ainsi que la convention à conclure avec A.S.O., la ville apparaissant alors seule signataire. Un changement intervient à ce sujet.

Pour rappel, la société A.S.O., organisatrice du Tour de France, a conçu et décliné depuis 2022 une course cycliste à étapes sur route, ouverte aux femmes, qu'elle a dénommée « Tour de France Femmes avec Zwift ». Le parcours du Tour 2024 a été dévoilé à Paris le 25 Octobre dernier. L'épreuve aura lieu du 12 août (donc au lendemain des Jeux Olympiques) au 18 août ; elle se déroulera en 8 étapes, de Rotterdam à l'Alpe d'Huez.

La 7^{ème} étape, d'une longueur de 167 kms, partira de Champagnole le samedi 17 août 2024, pour s'achever au Grand Bornand.

Après le Tour du Jura, le Tour de l'Avenir (départs en 2011, 2013, 2015, 2021), le Tour de France (4 passages en 2016, 2017, 2022, 2023 et une arrivée d'étape en 2020), c'est un nouvel événement cycliste d'ampleur internationale qu'accueillera la ville de Champagnole.

La société A.S.O. « Amaury Sport Organisation » a l'exclusivité de l'organisation et de la promotion du Tour de France. En sa qualité de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation du Tour de France, A.S.O. développe des relations de partenariat avec les collectivités d'accueil de l'épreuve.

À cet effet, une convention doit être établie entre la société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.).

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités hôtes accueilleront le Tour de France, les conditions dans lesquelles ces collectivités se voient concéder par A.S.O., l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des Parties en terme d'organisation, de logistique, de communication. La collectivité hôte devra en outre respecter les engagements éco-responsables liés aux grands événements sportifs.

Ce contrat précise également les conditions financières de participation à l'évènement, d'un montant total de 35.000 € H.T., soit **42 000 € T.T.C. répartis à 50% entre le bloc communal et le Département du Jura ; ces deux collectivités seront co-signataires de la convention.**

Une subvention a été par ailleurs sollicitée auprès de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura à hauteur de 50 % sur la part du bloc communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'accueillir le Tour de France Femmes avec Zwift 2024 à Champagnole,
- de tout mettre en œuvre sur un plan administratif et technique dans le cadre des accords passés avec les organisateurs, pour accueillir dans les meilleures conditions la manifestation,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la société Amaury Sport Organisation et tous documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

Guy SAILLARD



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Vente de terrain aux Castors

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Nombre de Conseillers en exercice	: 29
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-025-DE	" " présents	: 22
Accusé certifié exécutoire	" " ayant donné pouvoir	: 04
Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 23/04/2024	" " votants	: 26
Pour l'autorité compétente par délégation		



Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La Ville de Champagnole est propriétaire d'un terrain cadastré AI n° 388 situé aux Castors. Deux propriétaires riverains étaient intéressés par l'achat d'une partie de ce terrain d'une surface d'environ 542 m², la surface sera définitive après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Il a donc été décidé de le mettre en vente au plus offrant.

L'évaluation du service des Domaines est de 15.00 € HT le m².

Un seul propriétaire, la SCI MDM représentée par Monsieur Denis Masnada, a remis une offre d'un montant de 18 500.00 € HT. Cette offre a été retenue.

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la cession de ce terrain selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :
présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de la concertation.

Le PLUi est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Il est également l'outil réglementaire qui à l'échelle de la collectivité, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols.

Le diagnostic a été engagé en 2022 et a permis d'analyser le territoire au regard des données économiques, démographiques et agricoles, des caractéristiques de l'habitat et du logement, des enjeux en termes d'armature urbaine, d'aménagement de l'espace et de consommation foncière, ainsi que de la préservation de l'environnement.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Conformément aux dispositions de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Elles peuvent prendre en compte les spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la consommation d'espace, le PLUi s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, en prenant en compte les dispositions du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et le cap donné par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, établi sur une temporalité allant de 2026 à 2040, regroupées en trois axes :

- Axe 1 : Un territoire attractif

o Un territoire façonné par l'eau

o Une richesse écologique remarquable

o Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales

- Axe 2 : Une communauté garante d'un développement maîtrisé

o Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces

o Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue

o Une offre commerciale diversifiée et équilibrée

o Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources

o Une offre touristique durable structurée et qualifiée

- Axe 3 : Un territoire résilient qui accueille

o Un accueil de nouvelles populations à accompagner

o Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer

o Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre

o Des équipements, commerces et services à préserver

o Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager

o Un développement du territoire cohérent avec son environnement

o Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes, qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre de réunions d'avancement avec le comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, de présentation en réunions d'élus.

Enfin, le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de réunions de travail.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque Conseil Municipal des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du Conseil Communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Construction d'une halle : marchés de travaux

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD



La Ville de Champagnole a pour projet la construction d'une halle en bois local sur un parking existant au centre-ville de Champagnole. Ce bâtiment permettra d'abriter le marché hebdomadaire du samedi matin et également d'accueillir de nombreuses manifestations (concerts d'été, concours sportifs, etc). La halle concourra ainsi à la vitalité du centre-ville de Champagnole.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le marché de travaux, comprenant 5 lots :

- Lot 1 - Terrassements – VRD
- Lot 2 - Gros-œuvre
- Lot 3 - Charpente bois
- Lot 4 - Couverture tuiles
- Lot 5 – Électricité

Après analyse des offres issues d'une première consultation, les entreprises retenues sont les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1 - Terrassements - VRD	SAS JC BONNEFOY	68 067,90 €
Lot 2 - Gros-œuvre	GCBAT	29 177,02 €
Lot 3 - Charpente bois	CUNIN SAS CONTREXEVILLE	626 491,00 €

Aucune offre n'a été reçue pour le lot 4 « couverture tuile » et le lot 5 « électricité ». Ces deux lots sont donc déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le lot 4 dont les éléments techniques ont été modifiés.

Deux offres irrégulières ont été reçues dans le cadre de cette consultation, le lot a donc été déclaré infructueux.

Sans modification des pièces du marché, il est possible de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence pour consulter une ou plusieurs entreprises.

La collectivité a donc consulté l'une des entreprises ayant remis une offre irrégulière afin de recevoir une offre valide pour ce lot 4 « couverture métallique ».

L'offre retenue pour ce lot est donc la suivante :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 4 - Couverture métallique	SARL ROMAIN PIERRE COUVERTURE	226 385,39 €

Enfin pour le lot 5 « électricité », aucune offre n'ayant été remise lors de la consultation initiale, il a été décidé de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence puisque les pièces du marché n'ont fait l'objet d'aucune modification.

L'offre retenue pour le lot 5 est donc la suivante :

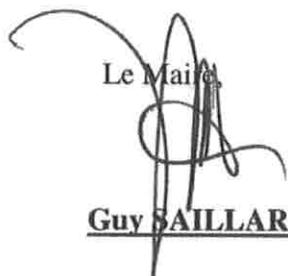
<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 5 - Électricité	PERRARD ÉLECTRICITÉ	30 448,21 €

Les offres retenues pour le marché de travaux de construction d'une halle sont donc les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1 - Terrassements - VRD	SAS JC BONNEFOY	68 067,90 €
Lot 2 - Gros-œuvre	GCBAT	29 177,02 €
Lot 3 - Charpente bois	CUNIN SAS CONTREXEVILLE	626 491,00 €
Lot 4 - Couverture métallique	SARL ROMAIN PIERRE COUVERTURE	226 385,39 €
Lot 5 - Électricité	PERRARD ÉLECTRICITÉ	30 448,21 €
TOTAL		980 569,52 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces travaux ainsi que les entreprises retenues et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires.



Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Construction d'une halle :
plan de financement et demandes de subventions

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La Ville de Champagnole a pour projet la construction d'une halle en bois local sur un parking existant au centre-ville de Champagnole. Ce bâtiment permettra d'abriter le marché hebdomadaire du samedi matin et également d'accueillir de nombreuses manifestations (concerts d'été, concours sportifs, etc). La halle concourra ainsi à la vitalité du centre-ville de Champagnole.

La volonté de la commune est de favoriser l'utilisation de bois local (AOC du Jura) pour la construction de cette halle.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans le dispositif de la Région Bourgogne Franche-Comté « Soutien à la construction publique en bois local ». Il est donc proposé de solliciter une aide dans le cadre de ce dispositif pour la construction de la halle.

Pour rappel, une subvention DETR ainsi qu'une aide du Département - Ministère de l'Intérieur sollicitées pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1- Terrassements VRD	68 067,90 €
Lot 2 – Gros-œuvre	29 177,02 €
Lot 3 – Charpente bois	626 491,00 €
Lot 4 – Couverture métallique	226 385,39 €
Lot 5 – Électricité	30 448,21 €
TOTAL	980 569,52 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
État – DETR	294 171,00 €	30 %
Région Bourgogne Franche-Comté	49 724,70 €	5 %
Département du Jura	196 113,90 €	20 %
Autofinancement Ville de Champagnole	440 559,92 €	45 %
TOTAL	980 569,52 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration),
- de solliciter la subvention dans le cadre du dispositif « Soutien à la construction publique en bois local » de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.


ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Vente d'un véhicule

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée le 25 mars 2024 concernant un véhicule utilitaire mis à prix à un montant de 2 000.00 €. La vente a été conclue pour un montant de 5 866.00 € par la société D'haenens.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délégation du Conseil au Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette vente selon les conditions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

Guy SAILLARD



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Convention avec ENEDIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Nombre de Conseillers en exercice	:	29
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-030-DE	" "	présents	: 21
Accusé certifié exécutoire	" "	ayant donné pouvoir	: 04
Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 23/04/2024	" "	votants	: 25
Pour l'autorité compétente par délégation			

Date de la convocation : 11 avril 2024



PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme RIGOULET ; Mme ROYET ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE.

SECRETARIE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Dans le cadre de l'alimentation électrique du parking du Crassier, les travaux envisagés doivent emprunter des parcelles de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS pour autoriser le passage de canalisations souterraines sur l'emprise des parcelles :

- Convention pour autorisation de passage pour l'extension du réseau électrique le long de la rue de l'Égalité (parcelle AE n° 76)
- Convention pour autorisation de passage pour la création d'une alimentation électrique le long de la rue du Martelage (parcelles AE n° 279, 235, 237 et 231)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'établissement de ces conventions de servitudes avec ENEDIS, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Éclairage public : demande de subvention au SIDEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Nombre de Conseillers en exercice	: 29
039-213900970-20240418-2024-SG-DE-031-DE	" " présents	: 21
Accusé certifié exécutoire	" " ayant donné pouvoir	: 04
Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 23/04/2024	" " votants	: 25
Pour l'autorité compétente par délégation		



Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme RIGOULET ; Mme ROYET ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE.

SECRETARIE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2024.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 665 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public,
- d'approuver la convention correspondante,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.





Ville de
Champagnole
Coeur du Jura

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Compte Financier Unique C.F.U. 2023 Budget principal et budgets annexes

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	24

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T., la séance où le compte financier unique est débattu n'est pas présidée par le Maire ; M. Pascal Tissot, Adjoint délégué en charge des finances, préside la séance. M. Guy SAILLARD, Maire, s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote.

Suite à l'examen par la commission des Finances en date du 9 avril dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les 7 comptes financiers uniques 2023 (budget général, budget eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissements communaux « le Grand Parc », « Sur Valières »), au vu des documents établis, et conformément aux résultats figurant sur le tableau ci-joint.

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Président de Séance,

Pascal TISSOT





RAPPORT N° 2024-04-11

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 7 COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

CFU de la Ville

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		1 440 140,45	304 031,62			1 136 108,83
Affectation du résultat		-1 094 747,00				-1 094 747,00
Opérations de l'exercice	9 947 887,91	10 871 857,67	2 861 270,18	3 318 664,08	12 809 158,09	14 190 521,75
TOTAUX	9 947 887,91	11 217 251,12	3 165 301,80	3 318 664,08	13 113 189,71	14 535 915,20
Résultats de clôture		1 269 363,21	-153 362,28			1 422 725,49
Restes à réaliser				311 131,56		311 131,56
TOTAUX CUMULES	9 947 887,91	11 217 251,12	3 165 301,80	3 629 795,64	13 113 189,71	14 847 046,76
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 269 363,21		464 493,84		1 733 857,05

CFU du service de l'Eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		69 932,27		21 089,17		69 932,27
Affectation du résultat		-69 932,27				-69 932,27
Opérations de l'exercice	73 102,66	102 557,01	45 843,71	162 013,43	118 946,37	264 570,44
TOTAUX	73 102,66	102 557,01	45 843,71	183 072,60	118 946,37	285 629,61
Résultats de clôture		29 454,35	-137 228,99			166 683,24
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	73 102,66	102 557,01	45 843,71	183 072,60	118 946,37	285 629,61
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 454,35		137 228,89		166 683,24





CFU de la régie municipale de production d'Électricité

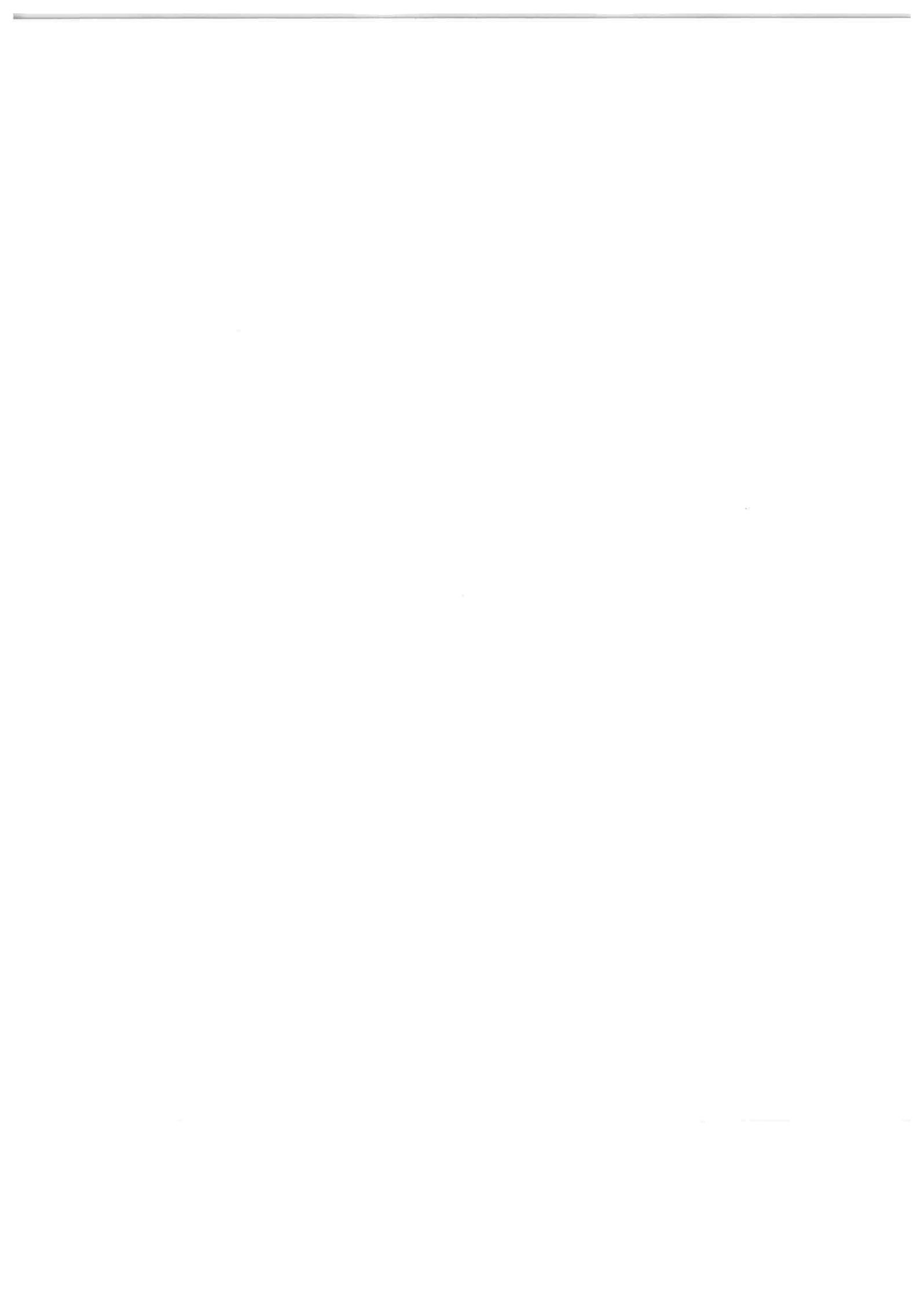
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		61 666,42		7 042,10		68 708,52
Affectation du résultat						
Opérations de l'exercice	142 698,64	146 429,16	86 425,50	29 797,00	229 124,14	176 226,16
TOTAUX	142 698,64	208 095,58	86 425,50	36 839,10	229 124,14	244 934,68
Résultats de clôture		65 396,94	49 586,40			15 810,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 698,64	208 095,58	86 425,50	36 839,10	229 124,14	244 934,68
RÉSULTATS DÉFINITIFS		65 396,94	49 586,40			15 810,54

CFU du restaurant municipal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés				6 494,40		6 494,40
Affectation du résultat						
Opérations de l'exercice	909 544,06	909 544,06	41 592,57	58 017,20	951 136,63	967 561,26
TOTAUX	909 544,06	909 544,06	41 592,57	64 511,60	951 136,63	974 055,66
Résultats de clôture	0,00			22 919,03		22 919,03
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	909 544,06	909 544,06	41 592,57	64 511,60	951 136,63	974 055,66
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00			22 919,03		22 919,03

CFU de Champa Immo

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		136 679,02				136 679,02
Affectation du résultat		-136 679,02	305 913,36			-136 679,02
Opérations de l'exercice	148 150,37	173 286,37	83 056,08	489 806,16	231 206,45	663 092,53
TOTAUX	148 150,37	173 286,37	388 969,44	489 806,16	537 119,81	663 092,53
Résultats de clôture		25 136,00	-100 836,72		-125 972,72	
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	148 150,37	173 286,37	388 969,44	489 806,16	537 119,81	663 092,53
RÉSULTATS DÉFINITIFS		25 136,00	100 836,72			125 972,72





CFU du budget améxe lotissement " Le Grand Parc "

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		450 677,02	220 000,00			230 677,02
Opérations de l'exercice	220 642,00	231 383,82	231 383,72	220 000,00	452 025,72	451 383,82
TOTAUX	220 642,00	682 060,84	451 383,72	220 000,00	672 025,72	902 060,84
Résultats de clôture		461 418,84	231 383,72			230 035,12
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	220 642,00	682 060,84	451 383,72	220 000,00	672 025,72	902 060,84
RÉSULTATS DÉFINITIFS		461 418,84	231 383,72			230 035,12

CFU du budget améxe lotissement "Sur Vallières"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		1 464 794,10	1 864 137,44		399 343,34	
Opérations de l'exercice	1 985 367,18	2 125 792,18	1 985 367,18	1 864 137,44	3 970 734,36	3 989 929,62
TOTAUX	1 985 367,18	3 590 586,28	3 849 504,62	1 864 137,44	5 834 871,80	5 454 723,72
Résultats de clôture		1 605 219,10	1 985 367,18		380 148,08	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 985 367,18	3 590 586,28	3 849 504,62	1 864 137,44	5 834 871,80	3 989 929,62
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 605 219,10	1 985 367,18		380 148,08	
Résultats consolidés (hors R.A.R cf cfu 2023)	13 427 392,82	16 883 381,26	8 029 021,36	6 177 030,98	21 456 414,18	23 060 412,24
Résultats consolidés (y compris restes à réali:	11 221 383,64	14 677 372,08	5 944 883,92	4 404 025,10	15 329 664,74	17 244 794,36

3/3

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux finances
Pascal TISSOT



Ville de
Champagnole
Coeur du Jura

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Affectation des résultats 2023

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 9 avril dernier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les affectations des résultats suivantes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA VILLE

Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	1 269 363.21 €
- un excédent d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant cumulé de 311 131.56 €) de	464 493.84 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	0.00 €
- solde disponible :	1 269 363.21 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	1 269 363.21 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) :	153 362.28 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET EAU



Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	29 454.35 €
- un excédent d'investissement cumulé de	137 228.89 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	0.00 €
- solde disponible :	29 454.35 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	29 454.35 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	0.00 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) :	137 228.89 €

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET DE LA RÉGIE
MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ**

Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître:

- un excédent d'exploitation cumulé de	65 396.94 €
- un déficit d'investissement cumulé de	49 586.40 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	49 586.40 €
- solde disponible :	15 810.54 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	15 810.54 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	0.00 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) :	49 586.40 €


Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD



ville de
Champagnole
Coeur du Jura

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Bilan des cessions et acquisitions immobilières

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRETARIE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

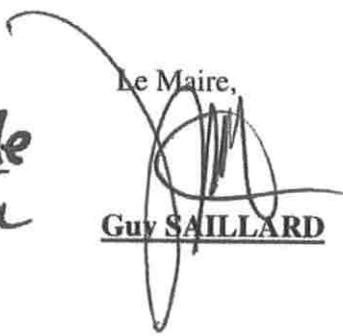
L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2023 :	127 037.42 €
- Montant des cessions 2023 :	441 233.00 €

Le Conseil municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2023.

ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,


Guy SAILLARD



Accusé certifié exécutoire **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2023**

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Nom du vendeur	situation du bien	surface	prix d'acquisition (frais d'acte/ plans inclus)	date de la délibération	date de la signature de l'acte
M RENE ROUX	Parcelle BM 8 canton de Taravent	143 020 m2	127 037,42 €	23/05/2023	
TOTAL DES ACQUISITIONS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL			127 037,42 €		
TOTAL DES ACQUISITIONS 2023		143 020 m2	127 037,42 €		

CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2023**BUDGET GENERAL**

Nom de l'acquéreur	situation du bien	surface	prix de cession ht	date de la délibération	date de la signature de l'acte
SAS MAISON ECOBOIS	Parcelles BE 120 rue de la Fontenette 9,5 €/m2	120 m2	1 140,00 €	13/04/2023	10/05/2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Parcelles BR 104 à 110 LES CARRIERES 1€/m2	34 488 m2	34 488,00 €	15/11/2022	26/09/2023
M SEDAT ERDOGAN	Parcelle AI 389 rue L Blum 15 €/m2	12 m2	180,00 €	15/12/2022	12/10/2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Parcelles AS 209 AS 294 Bât cimenterie	4 462 m2	265 000,00 €	22/09/2022	07/12/2023
TOTAL DES CESSIONS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL		39 082 m2	300 808,00 €		

BUDGET LOTISSEMENT SUR VALIERES

SCI ERNA	Lot n° 19-1 pour 30 € ht/m2	732 m2	21 960,00 €	15/11/2022	02/02/2023
M AMINE NSIRI	Lot n° 19-4 pour 30 € ht/m2	924 m2	27 720,00 €	15/11/2022	11/04/2023
M ENGIN BASUTCU	Lot n° 19-2 pour 30 € ht/m2	637 m2	19 110,00 €	15/12/2022	13/05/2023
M OMAR MOSTAFA	Lot n° 19-3 pour 30 € ht/m2	583 m2	17 490,00 €	15/12/2022	06/06/2023
M FREDERIC MIGNOTTE	Lot n° 13 pour 35 € ht/m2	1 547 m2	54 145,00 €	27/06/2023	28/06/2023
TOTAL DES CESSIONS 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT SUR VALIERES		4 423 m2	140 425,00 €		

TOTAL GENERAL DES VENTES 2023**43 505 m2****441 233,00 €**

Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Décisions modificatives n° 1-2024

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Il est nécessaire d'établir sept décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2023 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2024 : budget général et budgets annexes.

Le document détaillé est ci-annexé.

La commission des Finances réunie le 9 avril dernier a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions modificatives n° 1/2024 du budget général et des 6 budgets annexes (eau potable, régie de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissement « le Grand Parc », et lotissement « Sur Valières »).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





RECETTES D'INVESTISSEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
20	2031	020	M O Halle du marché	38 853,24	001	001	01	Excédent d'investissement reporté	153 362,28
20	2031	020	Maintenance œuvre réhabilitation cité javel	23 946,56	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	778 609,16
20	2031	020	Etude réalisation rampes accessPMR voie SNCF	1 564,03	024	024	01	Vente de la résidence du Mont Rivet	540 000,00
20	2031	020	Réhabilitation de la cité javel	9 836,64	13	1322	845	Subvention Région construction d'une halle en bois	12 878,50
20	2031	020	Réhabilitation de la cité javel fluides	8 197,20	13	13461	020	Subvention DETR étude rénovation cité javel	4 713,00
204	2041	020	Réhabilitation de la cité javel structures	10 251,92	13	13461	025	Subvention DETR mise en place de columbariums au cimetière	12 420,00
21	2041512	021	Fonds de concours comco rpej vitrage école J Ferry	3 530,38	16	1641	01	Façonnet à souscrire (emprunt complémentaire inscrit au BP 2024)	-392 279,00
21	2117	76	Travaux de reboisement dans les forêts communales	26 362,55					
21	2128	511	Achat de 3 échafauds pour les jardins ouvriers	14 200,00					
21	21351	311	Reprise de la façade de l'école de musique	8 826,00					
21	21351	311	Transformation local école de musique	18 603,60					
21	2151	845	Mise en accessibilité de 5 arrêts de bus	13 971,73					
21	21538	10	Extension du système vidéo protection	34 696,80					
21	21568	12	Remplacement alarme	4 454,40					
21	21568	12	Pose d'une alarme bâtiment les bams donches	648,04					
21	2181	734	Modification borne vidange réserve d'eau	353,95					
21	21838	10	Achat d'un serveur pour la vidéosurveillance	4 047,60					
21	2188	317	Remplacement de la sono à l'Oppidum	16 699,30					
21	2188	313	Alarme gsm ascenseur bibliothèque	1 440,00					
21	2188	020	Alarme gsm ascenseur mairie	1 440,00					
21	2313	020	Contrôle technique réhabilitation cité javel	11 748,00					
21	2313	845	Contrôle technique halle	5 418,00					
27	271	01	Achat d'une action à la SPL Mobilité Bourgogne F Comté	10,00					
30	2051	331	programme construction entre aire	10 000,00					
21	2138	020	Remplacement porte service hain donche	810,00					
21	2138	321	Remplacement d'une porte blindée gymnase des Louvains	3 266,00					
21	2117	76	Achat d'une parcelle forestière	75 000,00	13	1321	76	Subvention ONF programme CURTEL de plantation cil	34 000,00
21	2117	76	Programme de travaux 2024	9 300,00					
21	21314	322	Installation de tribunes à la plaine de jeux	80 000,00	13	13461	322	Complément DETR sur les tribunes	10 000,00
21	21568	020	Remplacement d'une batterie d'un aérificateur	302,00					
21	21568	317	Remplacement alimentation électrique alarme incendie Oppidum	2 344,00					
21	2158	020	Remplacement matériel technique aux ateliers (performeur ...)	932,00					
21	2181	734	Pose d'une échelle et d'une trappe dans la réserve d'eau pluviale	2 011,00					
21	21838	022	Remplacement d'un écran d'ordinateur service communication	189,00					
21	21848	11	Achat d'une armoire bureau police municipale	346,00					
21	21848	020	Remplacement d'un siège de bureau service RH	312,00					
21	21848		Achat de séries livres et d'un chariot à livres à la bibliothèque	1 458,00					
21	21841	211	Achat de mobilier scolaire dans les écoles	500,00					
21	21841	212	Achat de mobilier scolaire dans les écoles	3 500,00					
21	2188	317	Remplacement de l'ordinateur à l'Oppidum et du lave linge	4 050,00					
21	2188	020	Remplacement d'un téléphone aux services techniques	360,00					
21	2188	414	Remplacement du dossier à la base de la poche	264,00					
23	2313	020	Renovation de la cité javel	1 400 000,00	13	1321	020	Subvention fonds vert rénovation énergétique de la cité javel (40 %)	467 120,00
					13	1323	020	Subvention du département (20 %) cité javel	233 000,00
			TOTAL	1 853 823,94				TOTAL	1 853 823,94
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023	023	01	Virement à la section d'investissement	778 609,16	002	002	01	Excédent de fonctionnement reporté	1 269 363,21
011	61524	76	Programme de travaux 2024 ONF	12 700,00					
65	65821	01	Subvention d'équilibre au budget les sur valeurs	185 000,00					
65	65888	01	Autres charges diverses de gestion courante	293 054,05					
			TOTAL	1 269 363,21				TOTAL	1 269 363,21 €







RAPPORT N° 2023-04-14

BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024
Reprise du résultat 2023

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
001	001	Déficit d'investissement 2023 reporté	49 586,40	10	1068	Affectation du résultat de fonctionnement 23	49 586,40
21	215318	Travaux divers (2)	15 810,54	10	1068	Affectation du résultat de fonctionnement 24	15 810,54
			65 396,94			TOTAL	65 396,94
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
011							
			0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

1) La gestion 2023 s'est terminée par un déficit d'investissement de 49 586,40 € et par un excédent de fonctionnement de 65 396,94 €, soit un excédent global de 15 810,54 €.

(2) Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en dépense de fonctionnement

Le déficit d'investissement 23 est équilibré à hauteur par l'affectation de l'excédent 2023 (49 586,40 €), l'affectation complémentaire de 15 810,54 € est équilibrée par l'inscription





RAPPORT N°2024-04-14

BUDGET RESTAURANT
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024
3 Reprise du résultat 2022

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT				Feuille n° 4/7	
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
21	2188	281	Achat de matériel divers	22 919,03	001	001	281	Excédent d'investissement reporté	22 919,03
				22 919,03					
TOTAL				0,00	TOTAL				0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
TOTAL				0,00	TOTAL				0,00

Commentaires

La gestion 2023 s'est terminée par un excédent d'investissement de 22 919,03 € (le résultat de fonctionnement a été soldé par le versement de la subvention d'équilibre 2023)

L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'une dépense à l'article 2188 (achat de matériel)





RAPPORT N°2024-04-14

BUDGET CHAMPA IMMO
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024
Reprise du résultat 2023

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
21	21321	O20	Achat immobilier	100 836,72	001	001	O20	Excédent d'investissement reporté 23	100 836,72	
				100 836,72					TOTAL	100 836,72
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
011	615228	O20	Entretien des bâtiments	22 636,00	002	002	O20	Excédent de fonctionnement 23 reporté	25 136,00	
011	63512		Taxe foncière	2 500,00					TOTAL	25 136,00
				25 136,00					TOTAL	25 136,00

Commentaires

La gestion 2023 s'est terminée par un excédent d'investissement de 100 836,72 € et un excédent de fonctionnement de 25 136 € soit un résultat net global de + 125 972,72 €





BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND PARC

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024

Reprise du résultat 2023 et ouverture de crédit pour les opérations de stock

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
001	001	Résultat d'investissement reporté	231 383,72	040	3351	Opération de stock terrains en cours	100 752,00
040	3555	Opérations de stock terrains aménagés	481 402,00	040	3355	Opération de stock travaux en cours	130 650,00
				040	3555	Sortie du stock terrains vendus	481 383,72
			712 785,72			TOTAL	712 785,72
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
042	7133	Variation des encours de prod de biens	231 402,00	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	461 418,84
042	71355	Variation des stocks	481 383,72	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	481 402,00
011	6015	Achat de terrains	230 035,12				
						TOTAL	942 820,84
			942 820,84			TOTAL	942 820,84

Feuillelet n° 6/7

Commentaires

Intégration des résultats 2023 et ouverture de crédits pour la comptabilisation des écritures de stock



BUDGET LOTISSEMENT SUR VALIERES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024

Reprise du résultat 2023 et ouverture de crédits pour les opérations de stock

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
001	001	Résultat d'investissement reporté	1 985 367,18	021	021	Virement de la section de fonctionnement	170 248,08
040	3555	Opérations de stock terrains aménagés	2 176 678,00	040	3351	Opération de stock terrains en cours	739 901,00
				040	3354	Opération de stock travaux en cours	1 207 042,00
				040	33581	Opération de stock frais accessoires	38 425,00
				040	3555	Encours de prod biens stocks de terrains aménagés	2 006 429,10
			4 162 045,18			TOTAL	4 162 045,18
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
023	023	Virement à la section d'investissement	170 248,08	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 605 219,10
042	7133	Variation des encours de prod de biens	1 985 368,00	70	7015	Vente de terrains aménagés	24 900,00
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 006 429,10	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 176 678,00
011	605	Travaux de viabilisation	-170 248,08	75	75822	Subvention d'équilibre du budget principal	185 000,00
		TOTAL	3 991 797,10			TOTAL	3 991 797,10

Commentaires

Intégration des résultats 2023 et ouverture de crédits pour la comptabilisation des écritures de stock



Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Mise à disposition de parcelles au profit de la Banque Alimentaire

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La Banque Alimentaire du Jura, représentée par son président Monsieur Jean-Louis DUPREZ, a sollicité la ville de Champagnole afin de disposer d'un terrain communal pour une activité de maraîchage.

Après recherche, il est proposé un ensemble foncier situé en bas du Mont-Rivel, cadastré section AR n° 150 et 152, d'une surface totale de 6638 m². L'occupation aurait lieu à titre gracieux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette mise à disposition de terrains au profit de la Banque Alimentaire du Jura et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





Séance du 18 avril 2024

Nature de l'affaire :

Adhésion de la commune de Poligny au Syndicat Horticole

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET, M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

&&&&&

Rapporteur : Véronique DELACROIX

Le 27 mars dernier, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de CHAMPAGNOLE a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Poligny.

Après la validation de cette modification par le Préfet, le syndicat horticole sera composé de 41 communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la commune de Poligny au Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240418-2024-SG-DE-043-DE

Accusé certifié exécutoire

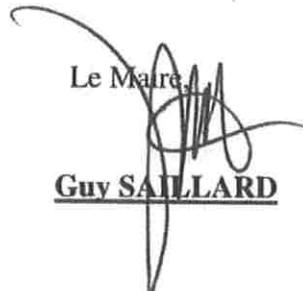
Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation




Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,



Guy SAILLARD

